

DE SITU SPECUS¹

Recherche sur l'ermitage d'Honorat au Cap Roux

Daniel BRENTCHALOFF

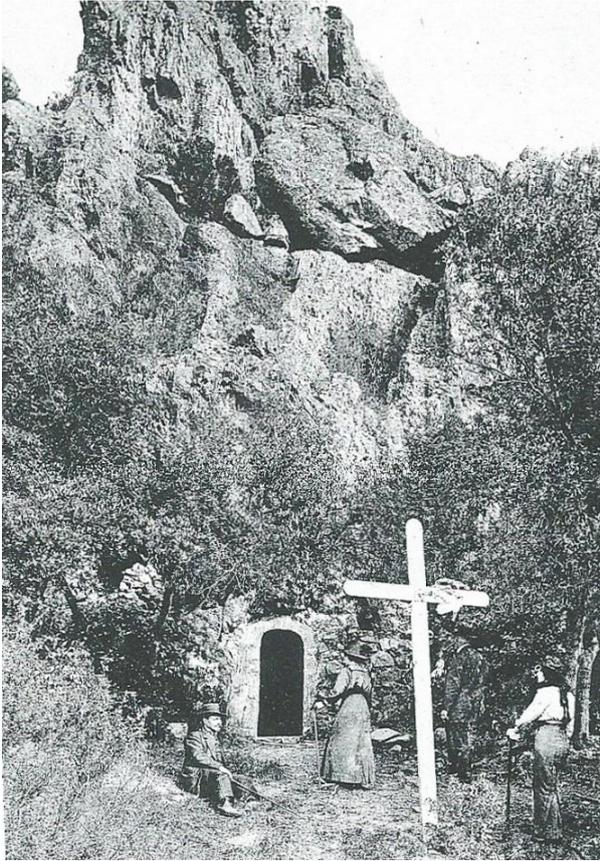
Il est un promontoire que rencontrent à l'entrée de la Provence les navigateurs qui viennent d'Italie dans la mer de la Gaule Narbonnaise. On le nomme le Cap Roux... Au flanc de la montagne, entre le côté de l'Aquilon et celui du couchant, se trouve une grotte en forme d'oratoire dans laquelle saint Honorat, premier abbé et fondateur du sacré monastère de Lérins, a mené quelque temps la vie érémitique.

Ce court extrait de la *Chronologia...* de Barralis résume assez bien les allégations de son époque sur le séjour présumé de l'ermite Honorat dans une grotte du Cap Roux. De la sorte, il entérine de son autorité de grand clerc une légende déjà bien ancrée localement, depuis le XVI^e siècle, et qui va se perpétuer. Dans le *scriptorium* du monastère de “l'île sacrée de Lérins”, il a pu découvrir de très anciens manuscrits, (*vetustissimi* ou *perantiqui*), c'est à dire sans âge, qui



À l'est d'Agay, le Cap Roux, vu par le Sieur de Cogolin (1679-1686)
(Collection privée)

1 Sur l'emplacement de la grotte.



Terre-plein et entrée aménagée de la grotte de la Sainte-Baume

attestent ses assertions : la grotte dans laquelle Honorat aurait trouvé un logement provisoire est désignée comme une simple cavité dans le rocher (*parvula spelunca*), autrement dit, une tanière appréciée par les bêtes sauvages, pour s'y abriter. Cette "baumette" n'est qu'une cellule d'environ 20 m², perchée à 285 m d'altitude, exposée au vent dominant du nord-ouest, et sans ressource en eau (90 m plus bas); c'est l'endroit rêvé pour en faire une demeure de solitaire et s'y morfondre en croquant une noisette, de temps en temps².

Les gens du pays l'appellent *Lou San Traou*, ou *la Santa Balma* de Cauroux. Un romérage (pèlerinage) est institué à la Sainte-Baume ; Barralis y fait allusion. D'après les livres liturgiques du diocèse, la fête de Saint Honorat est fixée au 16 janvier. La procession aura lieu le 1^{er} mai, abandonnée pendant deux siècles puis rétablie en 1930. On y psalmodie les *Litanies des Saints de Lérins* (pèlerins de Rians). De nos jours, faute d'adeptes, à part quelques mainteneurs de tradition, la fête religieuse, devenue du folklore, n'est plus qu'une excursion parmi d'autres, sans dévotion.

Les sceptiques

... et les incroyants. D'abord, une suspicion. Un rapprochement toponymique – qui n'est pas dû au hasard – nous intrigue : il existe deux saintes-baumes et deux saints-pilons, les uns dans le diocèse d'Aix, les autres dans le diocèse de Fréjus. Connivence ou concurrence entre les deux évêchés ? Les mêmes causes produisant les mêmes effets, chacun aura son pèlerinage.

L'*annotatio* de Barralis ne sera pas prise au sérieux par ses contemporains, soit passée sous silence, soit contestée. Les jésuites Bollandistes, par exemple, sans nier le prétendu séjour d'Honorat au Cap Roux, préfèrent s'abstenir dans leurs *Acta Sanctorum*, faute de preuve. Antelmy exprime des doutes avant de se rallier à la thèse doctrinale. Le Nain de Tillemont, humaniste érudit de son siècle (1637-1698) en fait une conjecture peu convaincante et la délaisse.

Plus près de nous, quelques historiens, prudents, seront plus circonspects, tel P. Foncin (*Les Maures et l'Estérel*, Paris, 1910). Il utilise le conditionnel et évoque "*la tradition*". Il écrit : « D'après le tradition, saint Honorat se serait arrêté à la Sainte-Baume sur le flanc oriental du cap Roux, avant d'aller fonder le monastère Lérins. »

L'anticléricisme aussi aura son mot à dire. Je cite le conventionnel, Charles-Philippe Goupilleau, dans sa traversée de "Lestrelle" en 1793; il note : « *On ne passe pas loin de la*

2 On trouvera une description détaillée de la grotte et de son proche environnement, principalement dans les articles de Pierre Chaix (1930) et de Paul Courbon (2010), celui-ci abondamment illustré.

sainte Baume, dans les rochers et les montagnes, monument de bêtise, de superstition et de charlatanisme sacerdotal ». Propos de bon aloi en ce temps de Terreur³.

Plus sérieusement et en dernier lieu, on fera appel à une religieuse dominicaine, Marie-Denise Valentin, traductrice émérite de la Vie latine d'Hilaire d'Arles en 1977. Au sujet de l'évêque Léonce de Fréjus, au début du v^e siècle, elle écrit : « *C'est à ce moment que se placerait le séjour d'Honorat dans une grotte située au cap Roux, mais rien ne permet d'affirmer la réalité du fait* ». Cette dernière phrase sonne comme une sentence catégorique ; les Bollandistes ne disent pas autrement. En tout cas, elle ne laisse aucune place à l'hésitation.

Que ce soit au Plan d'Aups pour Marie-Madeleine ou au Cap Roux pour Honorat, les Saintes-Baumes sont suspectes d'affabulations. Dans toute légende il y a – dit-on – un fond de vérité. Mais il sera difficile de l'établir. Un silence de près de mille ans pèse sur les récits écrits au début du v^e siècle et ceux qui sont rapportés à la fin du xiv^e ; entre-temps, ils sont devenus légendaires.

Les sources

Authentiques, ou pas. Le séjour d'Honorat dans une grotte du Cap Roux, pendant “quelque temps”, n'est que présumé. On cherchera en vain la moindre trace, la moindre allusion, dans la littérature hagiographique de son époque, le v^e siècle.

Hilaire, son successeur sur le siège d'Arles, écrit une Vie qui exalte surtout les vertus théologiques de son modèle. Honorat, conseillé par Léonce, cherche “un désert”. Il le trouvera sur une île inhabitée et qui est située « *au pied de la chaîne des Alpes* ». C'est la seule indication topographique que l'on trouve dans son homélie.

Eucher, est l'auteur vers 428, d'un *Éloge de la solitude (De laude eremi)* qu'il a expérimentée lui-même dans une grotte située « *loin des flots de la mer* ». Ce n'est pas celle d'Honorat au Cap Roux. Antelmy place l'ermitage « *in monte Martio* » qui est St-Martin de Maure-Vieil, à hauteur de Théoule. Eucher trace un tableau idyllique de l'île sainte de Lérins et des cénobites qui l'occupent. Il cite Maxime, Loup, Vincent, Caprais qui vivent dans des cellules séparées. À la même époque, Cassien parlera d'un *cenobium* immense; on dira aussi “une pépinière de saints”. Tous sont susceptibles d'avoir été anachorètes avant de rejoindre le monastère.

Honorat, ordonné prêtre par Léonce, va fonder son monastère à Lérins. Aucune date précise n'est connue : vers 375 pour Barralis, avant 405 pour Valentin, en 408 pour Alliez, vers 410 pour Saxer. Faute d'unanimité, on devra se satisfaire d'une approximation; on dira, aux environs de 400-410, ou au début du v^e siècle, ou avant... Et, comme le dit Espitalier, « *la vérité historique a subi pendant plusieurs siècles une bien longue éclipse* ».

La tradition

À défaut de vérité historique, on invoque "la tradition". La transmission orale ou écrite se charge avec le temps de on-dit, de rumeurs, d'inventions et autres altérations. Le phénomène est bien connu. Ainsi naissent les fables, les légendes, les romans. La *Légende dorée* de Jacques de Voragine, écrite au milieu du xiii^e siècle fera des émules. En Provence, ce sera Raymon Féraut (ou Féraud), un lérinien, prieur de Roquestéron (Alpes-Maritimes). Il se découvre un talent de "trobairre" (troubadour) pour mettre en vers provençaux un manuscrit, rapporté de Rome, dit-il. C'est *La vida de Sant Honorat* qu'il compose en 1295-1300. À propos du passage d'Honorat à Cauroux, il écrit (Annexe 2) et je traduis,

3 Goupilleau (Philippe-Charles Aimé), en mission dans le Midi pour une levée extraordinaire de chevaux en 1793. Extrait de son carnet de route, *Annales du Sud-Est Varois*, 1989, 14, p. 70.

(Arrivés le matin sur la plage d'Agay)...

A l'instant, vint une louve blanche, avec ses petits, et elle fait devant les saints signes et démonstrations. Elle avance et ils la suivent; elle les mène à une grande baume d'où sourd une source d'eau de bonne saveur. Plusieurs l'appellent Baume de Barthélemy.

Originaire d'Ilonse, R. Féraut est un enfant "du pays". Devenu moine à Lérins, il en sera le chroniqueur, depuis sa fondation. En vers provençaux (chantés), sa *Vida* rapporte des histoires, mêlées de fables, miracles et autres merveilles qu'il a glanés dans les parchemins de l'abbaye. Il ne se présente pas lui-même comme historien, sans autre prétention que d'être un récitant. Mais il a l'avantage d'avoir pu visiter les lieux dont il parle.

Reprenons, avec ses mots, le fil de son récit. Arrivés de nuit au lieu-dit Agay (*ad locum qui agathon dicitur*), Honorat et Caprais sont attendus par une louve blanche – l'animal n'est connu qu'aux abords de l'Arctique – qui va les conduire jusqu'à une grande baume près de la mer (*pres del mar a una balma grant*). À proximité, une source (*fontz*), provision d'eau douce.

La description que fait ce témoin ne correspond pas du tout à la baumette étroite qui tourne le dos à la mer, perchée en nid d'aigle sur le versant nord-ouest de Cauroux et communément désignée par décision ecclésiastique au XVI^e siècle, *La Sainte Baume* du Cap Roux ou de saint Honorat. La contradiction flagrante (*valde diversum*) n'est pas restée inaperçue. Barralis, encore lui, admet une alternative, une autre version des faits (Annexe 5) et indique une autre grotte située « *au pied de la montagne, près de la mer* » (*ad radices montis iuxta mare*). Il renvoie de manière explicite au chapitre XIX du Livre I de la *Vita* imprimée à Venise en 1501, puis à Paris en 1511. Avec d'autres mots, elle dit la même chose : « *un antre situé sur le bord de la mer* » (*ad antrum in littore maris positum*).

Le témoignage de Féraut, en langue provençale du Moyen Âge, divulgué tardivement par Sardou (1875) et Suwe (1943), ne sera pas pris au sérieux; pas plus que celui des éditions imprimées (en latin) au début du XVI^e siècle. Ils ont le tort de contrarier la tradition, c'est à dire la doctrine "officielle" élaborée et transmise par les hommes d'Église de l'évêché de Fréjus, seuls habilités à s'exprimer sur le sujet; Honorat est un saint diocésain, et la Sainte-Baume leur appartient. Aussi, les affabulations de Féraut seront, soit décriées, vilipendées, soit passées sous silence et mises à l'index. D'Antelmy (1680) à Pierrugues (1874), sans oublier P. Chaix (1930), tous auteurs ecclésiastiques munis du *Nihil obstat* et de l'*Imprimatur* des scrutateurs de l'évêché, tous s'en tiennent pendant plus de deux siècles à la même version conventionnelle. Féraut, proscrit, doit être oublié.

La *Vita* imprimée n'est qu'un abrégé. Féraut va plus loin; il nomme la grotte d'Honorat et Caprais, *Balma de Bertolmieu*, ainsi que plusieurs l'appellent, soit la baume de Barthélemy qui n'a pas changé de nom, ni de place. Il est le seul à révéler ce nom. Ce n'est pas l'apôtre des évangiles ni un ancien évêque, ce n'est pas un saint. Il n'existe pas dans les Litanies des saints de Lérins.

Si l'on en reste là, il suffira de dire que Raymon Féraut est un troubadour, versificateur doué pour traduire en poèmes les fables de son monastère, comme d'autres le font à son époque. L'œuvre de Féraut, avec ses anachronismes, ses inventions et licences poétiques (la louve blanche) sera généralement méprisée ou passée sous silence par le clergé. Pour l'abbé Disdier, par exemple, elle est « *recouverte de toute part de la rouille de l'ignorance* ». L'abbé Espitalier porte un jugement sévère; c'est « *un poème qui ne mérite aucune créance* »; c'est une œuvre d'imagination, une fable, un roman au sens médiéval du mot, autrement dit, une collection d'in vraisemblances. Ils ont tort.

Une mise au point s'imposait. On la doit à Paul Meyer (de l'Institut). Au terme de deux articles publiés respectivement dans *Romania*, 5, 1876 et 8, 1879, soit 43 pages très denses et

auxquelles je renvoie le lecteur, il démontre avec brio que la *Vida* provençale de Féraut n'est qu'une traduction, une adaptation de la *Vita* latine “*d'una antiqua scriptura, de Roma l'aportet uns monges de leris*”. De cette vie latine devaient exister plusieurs copies, dont celle que conserve encore le Trinity College de Dublin et que Meyer a eu entre les mains. (Annexe 1).

L'étude hypercritique de ce savant philologue a pu établir que la Vie latine a servi de modèle à la Vie provençale, et non l'inverse, ce qui était difficile à prouver. De plus, il relève quelques erreurs ou imperfections dans l'édition de Sardou. Elles seront corrigées dans celle de Suwe. Il remarque aussi que Féraut s'autorise des digressions, quelques additions, quelques localisations plus précises que le texte latin. On y trouve aussi les mêmes élucubrations. Je ne parle pas ici des miracles, dont Paul Roux s'est chargé dans ce même bulletin (2015).

Féraut n'invente rien. Ce n'est qu'un interprète des histoires de son monastère, avec la louable intention de mettre à la portée du *vulgum pecus* les faits et gestes du saint fondateur, et qui leur étaient inaccessibles en latin. On devait en parler dans le réfectoire.

Nouvelles recherches

À l'exemple de saint Martin qui fut – dit-on – un temps ermite dans l'île de Gallinaria, vers 360, Honorat trouva un asile au Cap Roux. Le ms. 172 de Dublin, qui est le plus ancien connu, écrit : « *ad antrum supra mare positum* » Ce n'est donc pas la Sainte-Baume. La grotte est vaste (*antrum*); ce n'est pas un *specus*, ni une *parvula spelunca* et elle a vue sur mer. Il faut s'en tenir aux mots.

Les grottes habitables du Cap Roux ne sont pas nombreuses, une demi-douzaine tout au plus. Elles ont toutes été explorées. Deux seulement ont gardé des traces d'habitat de l'antiquité tardive, soit le quatrième ou cinquième siècle. Celle, dite, de “La Dent de l'Ours”, semble avoir été fermée par un mur dont on peut voir encore quelques vestiges au ras du sol. On y a retrouvé quelques fragments de tuiles romaines qui ne permettent pas une datation.

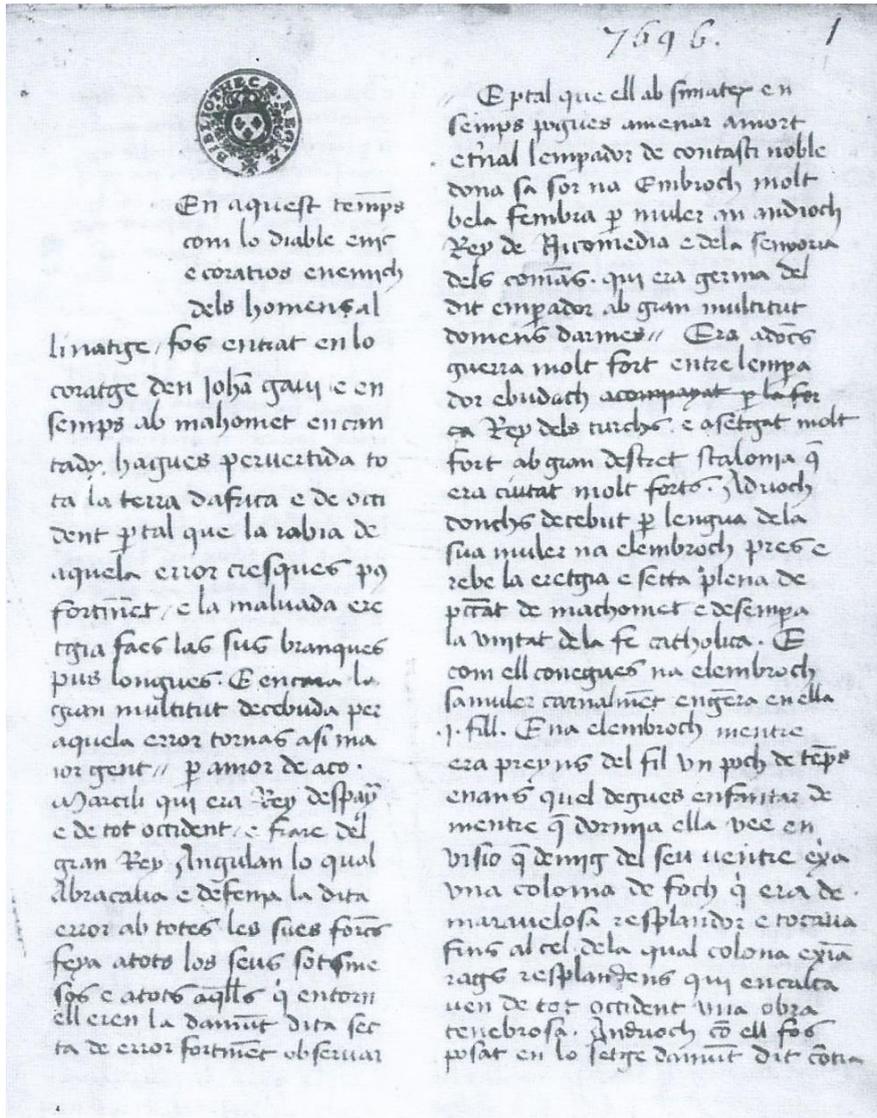
L'autre que les officiers topographes ont baptisée “grotte de Saint-Barthélemy” est la *Balma de Bertolmieu* de Féraut. Avec des conditions climatiques favorables, elle a été méthodiquement prospectée par mon équipe de 1992 à 1996. Avec succès puisque les mobiliers archéologiques récoltés ont pu être datés avec assez de cote de confiance entre 375 et 425. J'ai déjà rendu compte de ces résultats dans le Bulletin. Ainsi, je ne fais que confirmer ce que nous apprenaient les manuscrits latins ci-annexés, de même que les abrégés de Venise et de Paris (Annexe 3). Exposée plein Sud, vaste, facile d'accès, avec une source pérenne à deux pas, la baume n'attend plus que l'embarquement tout proche d'Honorat pour les îles.

Excursus

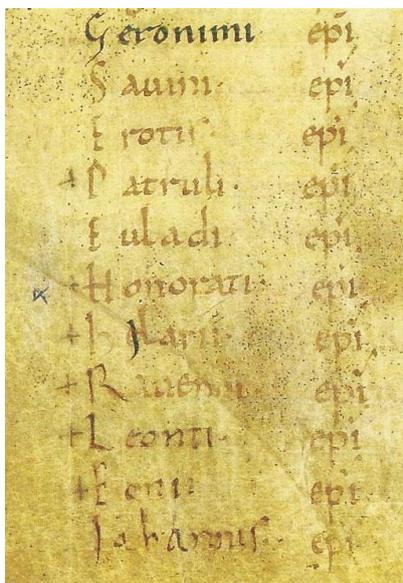
Au VIII^e siècle, Cauroux sera de nouveau évoqué à propos de la *Passion de St Porcaire* racontée par Féraut (ch. VI), Barralis, et l'abbé Pierrugues dans sa *Fin de Lérins* en 1883. Ce dernier se sert du texte catalan imprimé à Valence à la fin du XV^e siècle, plus développé et plus précis que les précédents, dit-il (Annexe 4). Il s'agit de l'épisode du massacre des moines de Lérins par une armée de Barbares (Sarrasins) qui ont profané les reliques sacrées et les objets de culte du monastère. Ils emmènent quatre survivants captifs :

« (après leurs crimes) *ils quittent l'île et vinrent aborder à Agay. Là, les quatre jeunes moines parvinrent à s'échapper dans un bois épais et ils trouvèrent refuge dans des grottes impénétrables. Marchant toute la nuit à travers les secrètes profondeurs de la forêt, ils arrivèrent au lieu nommé Arluc. Ils y trouvèrent une petite barque près du rivage, montèrent dedans et atteignirent l'île de Lérins au point du jour.* »

diuine uirtutis illuxit in cordib; mōchō; & sincere commendāt se p̄sidio ihu xpi. cū sedu-
 le inuocando. ne illos deserat ullo casu. Quō; fletent p̄ gaudio & se inuicē eccl̄ias sac-
 mentis agnouerūt et ip̄s duos iuuenes plimū formidare. quor̄ unus colūb; & alter
 cleudherius uocalat. qui discedentes a fr̄ib; in quodā s̄p̄u antiole rupis cassidis h̄rme-
 sis qd̄ mare fluctuās occultabat se cū uictualib; intruserūt. Capiens itaq; gēs p̄phana
 litoria h̄rmentia ficidet & itūnat rugiens cont̄ scōs. & cutūdantes serui p̄sidentes comos
 & eccl̄as sicut canes diruūt & confūgūt altaria atq; cruces sc̄iaria p̄phanando ip̄te impiētes
 mōchys innocentes. Quib; igesserūt difficultates plimas & tormentā. ut manifestaret̄ queq;
 abscondēt p̄ciola. Quō; a sc̄is mōchys post multa ūtra & diuisos corp; cruciat; ml̄ p̄t̄ uiles
 uestes q̄b; se cōtererāt repulserūt. Disgregarūt a semōib; iuniores eis plima p̄mittentes. si
 conseruēt ritib; cor̄ dem. et si reuēret̄: eos mēficēt uultis p̄nis. Tūc meror̄ & pauor̄ fuit
 miserabilū semor̄. & p̄stia suicens iuocandib; d̄m p̄calant. ut iuniorib; sp̄m uirtutis &
 uolōris languet. Quō; uiri rabidi cognoscerēt iuuenes ip̄mutabiles & constantēs aduocarūt
 i cor̄ aspectib; semor̄es. quos cōducētes blandis & asp̄is argumētis: cū neq̄rēt solidos cōmo-
 uere furietēs i eos unanimē illos diuisis afflictōib; & uarijs languorib; occiderūt. Postea iu-
 uenes p̄mouēt ne p̄ant cōsimili uanitate. s; cū eis m̄ior gl̄am potuerūt. Quō; cū p̄seriarēt
 icōmutabiles sicut p̄us. elegit ex eis q̄tuor̄ robustos iuuenes & uenustos iuuenes feralar
 chymelech q̄s i suū signū reducit. reliquos seuentib; tradidit ferendos. In q̄s rabide insultan-
 tes illos pulsarūt p̄bis pupugerūt laucis ixtuerūt gladius attuerūt p̄ussionib; & i ge-
 minatis uulnib; confoderūt. Cleudherius & colūbus p̄ obliquū foranē antri uidebat̄ lucidā
 scō; martirū aīas sicut stellas cū anglis gl̄ari sese adinuicē p̄tolantes. Quō; forent repti
 sup̄stites mōchi trucidati & adhuc cor̄ aīe i aere residentes socios expectarēt. dixit colūb;
 cleudherio. Certe aīe socor̄ mō; m̄tirū nos expectant. Quō; moram̄ ūltius ut nō ascēdm;
 cū eisdē. Cleudherio uero in certu reluctante colūb; p̄siliēs fuit illo detritat. Et mor̄ cū eo
 scō; aīe celor̄ culmina penetrūt. Passi sūt autē s̄i uirtutes p̄ore idus augusti. ad lauce et
 gl̄am ihu xpi & ad ūsidū iuocandū suffragia cor̄ dem. Quō; sp̄i trucidassent innocentes:
 oīa edificia insule h̄rmenā s̄itorus destruxerūt & colūpnas & lapides sculptas inuo modo
 sc̄iarij cōnuētēs i ignominā ihu xpi i mare p̄ecerūt. Post discedentes ex inde uenerūt
 ad agazōnē. ubi illi q̄tuor̄ captiu mōchi instanc̄ optinētēs ut ad t̄ram aduēntē p̄ na-
 turalib; p̄gati: infātes lateb̄s nemoris p̄ umbrosa conuallia diuino p̄sidio auisgerunt.
 & discentes p̄ totā noctē deuenerūt ad arluai. ubi inuenientes puū nauigū ante aurorā
 h̄rmenā insulā subm̄trunt. Et inuenientes tantor̄ scō; ueniabilia corpora lacata dure tolo-
 ris acerbitate sauaati ceperūt uoces lugubres renouare. quos agnoscerēs cleudherius p̄siliyt a
 maīna & iūgens se cū illis corruerūt cū multis fletib; & ululatib; s; corpora tr̄cata. cōctan-
 tes & querelantes plimū q̄ n̄ inuērat̄ cū sc̄is martirib; coronari. Quō; uero clarescēt lux di-
 urna multitudo inuiniabilis auuū grauiar̄ p̄sistēs i aere ip̄i; insule obumb̄is scō; corpora
 crudeles uoces & planct; in occasione tantor̄ patrū emittē uidebat̄. Quō; miser̄ tr̄stites
 s; tr̄cata corpora diu luxissent & planxissent absentiā cor̄ dem: ea sepelirūt cū q̄nt̄ a-
 p̄tuerūt reuēntia & honore. altantib; in aere auib; continue cū clamati. usq; quo fuerūt



Extrait du ms. catalan 154, de la BnF



Sur ce sujet (et bien d'autres), on peut recourir à l'introduction au Cartulaire de l'abbaye de Lérins, publiée par H. Moris en 1905.

Je laisse à d'autres le soin de parcourir les archives de Fréjus, série BB, où sont enregistrés quelques témoignages sur les ermites ou solitaires de la Sainte-Baume, de 1603 à 1670. À cette date, ils ont déjà abandonné le *specus*, invivable, en altitude. M^{gr} Ondedei leur a fait bâtir un logis plus confortable près de la route en contrebas et agrémenté d'une fontaine. C'est la fin d'un mythe.

* * *
*

Avec la gracieuse et fidèle contribution de Fannie Lantrua.

Honorat, 18^e évêque d'Arles
ms 2812 de la BnF, début x^e s.

ANNEXE - textes cités en référence

1. VSH, TCD 172, p. 358, l. 1-3 :

et ecce lupa candida cu(m) catellis suis a(d)stitit
iuxta illos eos inuitans ad progressu(m). Qui lupam
paululu(m) p(er) asp(er)am cong(er)iem p(er) sequ(en)tes
ad antru(m) sup(ra) mare positu(m) deueneru(n)t...

2. VSH de R. FERAUT, XXIV, v. 1889-1894 :

Amtant venc una loba blanca am sons cadellz,
E fay denant los sanz somostas e sembellz.
Iyll si meton apres e li loba denant;
Menet los pres del mar a una balma grant,
On eysortz una fontz de mot bona sabor :
Balma de Bertolmieu l'appellan li plusor...

3. VSH, BnF, lat. H 1584, Lib. I, cap. XIX, f° VIII, l. 13-20 :

Et ecce lupa candida cum catellis astiti iuxta illos : nutibus & signis
quibusdam insolitoz corporis motu eos inuitans ad progressum. Quam
sequentes viri dei per asperam nemoris congeriem : duce illa veniunt ad
antrum in littore maris positum : vius dulcesz enomens aquas... Mane
autem facto : uidentes locu(m) solitariu(m) aptum diuine contemplationi :
ibi oratorium construxerunt.

4. VSH, BnF, esp. 154, f° 62

E en apres elles se partiren de la dita ylla e vengren s'en Agazon en loqual
loch aquels IIII monges lo quals amenaren catius arabaren ab gran instancia
que fossen gitafs en terra per far purgacio natural. E cant foren en terra
entraren s'en an les espesses del botcage et per les valls escurs ells s'en
fugiren ab lo adjutori de Deu. Et corrent tota la nuyt ells s'en vengren a
Arluch. E aqui ells atrobaren una pocha bercha ab laqual ans de l'aba, ells
foren retornata en la ylla de Lirin...

5. V. BARRALIS, Chronologia..., p. 38 :

... habetur mentio de ista solitudine in vita sancti Honorati, quae
circu(m) fertur tribus libris libro primo capite decimonono, ubi etiam
aliud antrum videtur innuere ad radices montis iuxta mare valde diuer-
sum a superiori a nobis descripto.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ALBANES J.-H. - *Gallia Christiana Novissima*, I, province d'Aix, évêché de Fréjus, Montbéliard, 1899.

ALLIEZ (abbé) - *Histoire du monastère de Lérins*, 2 vol., Paris, 1862.

Anonyme de Lérins - *Vie de saint Honorat*. Ms latin, Trinity College de Dublin, vers 1300. Versions abrégées, imprimées à Venise en 1501 et Paris en 1511.

Anonyme Catalan - *Vie de saint Honorat*. Ms Esp. 154, fin du XV^e s., BnF, Paris. Version imprimée à Valence, s.d.

ANTELMY J. - *De initiis ecclesiae Foroiuliensis*, Aquis Sextiis, 1680, et *Assertio pro unico Eucherio*, opus posthumum, Paris, 1726.

BARRALIS V. - *Chronologia Sanctorum & aliorum virorum illustrium*, ac Abbatum Monastery Sacrae Insulae Lerinensis (abrégé, *Chronologia*), Lyon, 1613.

Bollandistes s.j. - *Acta Sanctorum*, § XII. Anvers, 1643 et passim.

BRENTCHALOFF D. - *Archéologie de la Baume de Barthélemy*, BSHFR, 9, 2008.

CHAIX P. - *La Sainte-Baume de saint Honorat dans l'Estérel*, Toulon, 1930 et BSHFR, 17, 2016.

COURBON P. - *La Sainte-Baume de l'Estérel*, BSHFR, 11, 2010.

DISDIER J.-B. - *Recherches historiques sur saint Léonce*, Draguignan, 1864.

ESPITALIER H. - *Les premiers évêques de Fréjus*. Draguignan, 1891.

FERAUT R. - *La Vida de Sant Honorat*. Ms de Callian (Var), vers 1300. SARDOU A.-L. éd., Annales de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, III, Nice, 1875. Id. SUWE I., Uppsala, 1943.

GIRARDIN J.-F. - *Cauroux dans Description historique du diocèse de Fréjus (1748-1754)*. J.-B. DISDIER éd., Draguignan, 1872.

HILAIRE d'Arles - *Vita Beati Honorati*. Ms latin 5295, BnF, Paris. XI^e s. VALENTIN M.-D. éd. Paris, 1977.

JUMAUD Ph. - *La Sainte-Baume de l'Estérel*. St-Raphaël, 1941 et Annales du S-E Varois, XII, 1987.

MEYER P. - *La Vie latine de Saint Honorat et Raymon Féraut*. Dans *Romania*, 5, 1876 et 8, 1879.

MORIS H. - *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, Paris, 1905.

PIERRUGUES L. - *Vie de saint Honorat*, Paris, 1874 et *La fin de Lérins*, Paris, 1883.

ROUX P. - *Raymon Féraut et le pays Varois dans la Vida de Sant Honorat*. Actualité des troubadours, CRDP, Marseille, 1988. Rééd. BSHFR, 16, 2015.

TILLEMONT L. - *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Paris, 1707.

BSHFR : Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région

